

Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.058
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES LOTISSEMENTS ET CLÔTURE DES SERVICES ASSUJETTIS À LA TVA :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-058-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a plus d'écriture de recettes et de dépenses sur les budgets annexes lotissements « Les Lavandières » et « Le Clos Bataille 2 » et qu'il convient donc de clôturer définitivement ces budgets.

Pour le service « Zones Industrielles » créés en son temps, les derniers comptes administratifs ont en effet été approuvés en mars dernier, il convient donc de les supprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide des clôtures définitives des budgets lotissements « Les Lavandières » et « Le Clos Bataille 2 ».
- Décide la fin des services assujettis à la TVA pour le service « Zones industrielles ».

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.059
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MANDATEMENTS D'OFFICE DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET ADMISSION EN NON-VALEUR :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-059-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2014 à 2022 au profit du budget principal, du budget de l'eau potable et du budget de l'assainissement n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par la Trésorerie de Saint Lô. Ces états sont tenus à votre disposition au Service Finances.

Les montants des créances éteintes et admissions en non-valeur s'élèvent à :

1- BUDGET PRINCIPAL :

Répartition des créances éteintes par motifs	
Surendettement et décision d'effacement de dettes :	12 981.26 €
Liquidation judiciaire :	41.10 €
Total :	13 022.36 €

Admission en non-valeur	
Liste 6530751015 :	4.95 €
Liste 6215290115 :	6 517.89 €
Total :	6 522.84 €

2- BUDGET EAU POTABLE :

Répartition des créances éteintes par motifs	
Surendettement et décision d'effacement de dettes :	2 360.87 €
Liquidation judiciaire – radiation :	122.63 €
Clôture pour insuffisance d'actif :	2 618.87 €
Total :	5 102.37 €

Admission en non-valeur	
Liste 5897170315 :	2 253.57 €
Liste 6531140415 :	50.35 €
Total :	2 303.92 €

3- BUDGET ASSAINISSEMENT :

Répartition des créances éteintes par motifs	
Surendettement et décision d'effacement de dettes :	12 062.81 €
Clôture pour insuffisance d'actif :	3 553.06€
Total :	15 615.87 €

Admission en non-valeur	
Liste 5896990315 :	4 278.74 €
Total :	4 278.74 €

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-059-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'ordonnancement au profit de Monsieur le Trésorier Principal Municipal des sommes admises au titre des créances éteintes et celles admises en non-valeur qui seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2023 aux imputations suivantes :
 - Budget principal : Chapitre 65, article 6542, pour un montant de 13 022.36 €
 - Budget principal : Chapitre 65, article 6541, pour un montant de 6 522.84 €
 - Budget eau potable : Chapitre 65, article 6542, pour un montant de 5 102.37 €
 - Budget eau potable : Chapitre 65, article 6541, pour un montant de 2 303.92 €
 - Budget assainissement : Chapitre 65, article 6542, pour un montant de 15 615.87 €
 - Budget assainissement : Chapitre 65, article 6541, pour un montant de 4 278.74 €

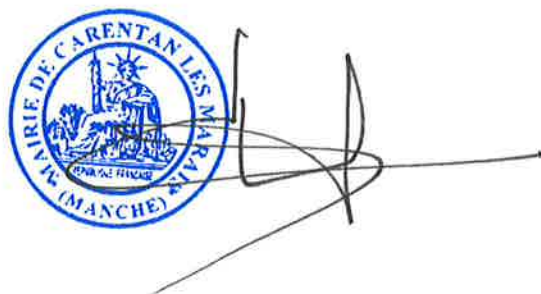
Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Carentan-les-Marais (Manche). The stamp contains the text 'MAIRIE DE CARENTAN LES MARAIS' around the top and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE (MANCHE)' around the bottom. In the center, there is a coat of arms. A large, dark ink signature is written over the stamp, extending to the right.



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'X' followed by a flourish, representing Xavier Grawitz.

Département
de la MANCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.060
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Étaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Étaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Étaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE DU BUDGET ANNEXE GLORIA :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du site Gloria ont commencé au printemps dernier. La phase 1, c'est-à-dire les travaux de réseaux, les aménagements des trottoirs, du quai équipé et des voiries, seront terminés en décembre prochain.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-060-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Au printemps 2024, reprendront les travaux de plantation et d'installation des pontons sur le canal. Pour rappel, le cout des travaux d'aménagement s'élève à 3.6 millions d'euros. Les subventions notifiées s'élèvent à 2.678 millions d'euros.

En parallèle, la commune a lancé une procédure de recrutement de promoteurs toujours en cours. Dans l'attente des premières ventes qui ne seront pas effectives avant 2024, le Maire, par délégation, pourrait être amené à souscrire un prêt relai qui permettra de financer les travaux d'aménagement dans l'attente des ventes et du versement des subventions de la Région et du Département.

Afin de lancer en temps utile, une consultation auprès des établissements bancaires, il est proposé de modifier le budget annexe « site gloria » afin d'inscrire en recette d'investissement un prêt relai d'un million d'euros.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	605 : travaux : 1 000 000	71355-042 : stocks : 1 000 000
INVESTISSEMENT	3555-040 : stocks : 1 000 000	1641 : emprunt : 1 000 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (4 abstentions : Denis TARDIVEAU, Valérie MILLOT, Amélie DAVID par procuration, Christian VANDROMME par procuration).

- Décide de modifier le budget annexe « Site Gloria » tel que présenté ci-dessus afin d'inscrire en recette d'investissement un prêt relai d'un million d'euros.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjointe
Maryse LE GOFF



Département
de la MANCHE

Arrondissement
de SAINT-LÔ

Canton
de CARENTAN

Ville
de CARENTAN-
LES-MARAIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.061
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

PARCELLES DES ASSOCIATIONS FONCIÈRES DE REMEMBREMENT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de l'Etat, Préfecture et Direction Départementale des Territoires et de la Mer procèdent en ce moment à la dissolution des dernières associations foncières de remembrement.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-061-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Sur le territoire de Carentan-les-Marais certaines parcelles figurent encore sur le compte des associations foncières des communes historiques bien que pour certaines, elles ont été dissoutes en 1995 (Saint-Hilaire-Petitville) et 2008 (Houesville et Angoville-au-Plain).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (une abstention : Amélie DAVID).

- Émet un avis favorable à la dissolution de l'association foncière de remembrement des Veys encore active à ce jour.
- Décide d'intégrer l'ensemble des parcelles concernées (tableau ci-annexé) dans le patrimoine communal.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjointe
Maryse LE GOFF



Liste des parcelles des AFR sur le territoire de Carentan-les-Marais

AFR	Date dissolution	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	N° MAJIC propriétaire	Dénomination propriétaire
Angoville-au-Plain	20-06-2008	10	ZA	17	1120	PBCJF4	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DANGOVILLE AU PLAIN
Angoville-au-Plain	20-06-2008	10	ZA	26	2480	PBCJF4	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DANGOVILLE AU PLAIN
Houesville	20-06-2008	249	ZA	10	430	PBCJLB	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE HOUESVILLE
Houesville	20-06-2008	249	ZA	50	820	PBCJLB	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE HOUESVILLE
Houesville	20-06-2008	249	ZA	130	21	PBCJLB	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE HOUESVILLE
Houesville	20-06-2008	249	ZA	131	2449	PBCJLB	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE HOUESVILLE
Les Veys	A faire	631	ZE	29	2377	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZE	33	449	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZH	4	9256	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZH	33	1799	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZH	34	52	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZH	35	11440	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZL	35	1662	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZL	36	546	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZM	8	4972	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Les Veys	A faire	631	ZM	29	1632	PBCFM2	ASS FONCIERE DE REMBT COMMUNE DE LES VEYS
Saint-Hilaire-Petitville	10-09-1995	485	ZA	18	10219	PBCFK3	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ST HILAIRE PETITVILL
Saint-Hilaire-Petitville	10-09-1995	485	ZA	27	7098	PBCFK3	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ST HILAIRE PETITVILL
Saint-Hilaire-Petitville	10-09-1995	485	ZB	40	365	PBCFK3	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ST HILAIRE PETITVILL
Saint-Hilaire-Petitville	10-09-1995	485	ZB	49	774	PBCFK3	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ST HILAIRE PETITVILL

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.062
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCelles, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CLOTURE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-062-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal n° DCM2022-066, en date du 15 septembre 2022, une procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Hilaire-Petitville a été initiée afin de permettre la réalisation du projet Hommage aux Héros.

Par courrier en date du 22 juin 2023, les porteurs du projet ont informé la collectivité que compte tenu « du contexte d'opposition forte sur son volet environnemental », ils renonçaient à le réaliser sur le site de Carentan-les-Marais.

Pour votre information, la procédure de mise en compatibilité a nécessité le recrutement d'un cabinet spécialisé dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires. Une expertise pédologique a également été réalisée. La collectivité a investi la somme de 19 800€.

Compte tenu de la décision des porteurs du projet, le conseil municipal est invité à décider la clôture de la procédure de mise en compatibilité qui s'est arrêtée à l'étape du bilan de concertation présenté en séance du 15 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la clôture de la procédure de mise en compatibilité
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la clôture de ladite procédure

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ



Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.063
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE : LANCEMENT D'UNE PHASE DE NÉGOCIATION SUITE À L'ARRÊT DU PROJET HOMMAGE AUX HÉROS :

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-063-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DCM2022-079 du 15 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de lever les options afin de procéder aux achats des parcelles situées sur la commune déléguée de Saint-Hilaire- Petitville listées ci-dessous :

Nom vendeur	Parcelles achetées	Surfaces achetées	Prix d'achat (au stade promesse de vente)
GODEFROY Michel	ZE 17 – ZE 75 – ZE 76	65 304m ²	391 824,00 €
LELEDY Hervé et HARIVEL Michel	ZD 27	18 064m ²	90 320 ,00 €
LELEDY Hervé	ZE 72	1 055m ²	6 330,00 €
PICQUENOT Daniel	ZD 04 – ZD 05 –ZD 06 (partielle)	48 628m ² environ	291 768,00 € (environ)
VIOLETTE Daniel	ZD 26	69 727m ²	418 362,00 €
INDIVISION LELEDY	ZE 13 – ZE 94 (partielle)	122 185m ² (environ)	610 925,00 € (environ)
	TOTAL	324 963m²	1 809 529,00 €

La ville de Carentan-les-Marais se trouve donc engagée juridiquement sur les acquisitions estimées à 1 809 529 €.

Considérant le courrier des porteurs de projet en date du 22 juin dernier indiquant à la collectivité qu'ils renonçaient au projet sur le territoire Carentanais pour poursuivre le projet Hommage aux Héros,

Considérant les études de sol réalisées sur l'emprise du projet qui relèvent des zones humides sur une partie des parcelles,

Considérant les conseils de Me ROUHAUT, avocat de la collectivité,

Considérant les conseils des représentants de la SAFER,

Considérant l'avis des domaines en date du 21 août 2021 ci-annexé

Considérant l'intérêt général,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : Jérôme LEMAITRE et Sylvie LELEDY ne prennent pas part au vote (4 abstentions : Denis TARDIVEAU, Valérie MILLOT, Amélie DAVID par procuration, Christian VANDROMME par procuration).

- Autorise Monsieur le Maire à entrer en négociation avec les propriétaires sur les prix et les emprises.
- Autorise Monsieur le Maire à proposer une indemnité de dédit ou toute réduction du prix qui serait justifiée par la connaissance acquise de la qualité des sols.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-063-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Département
de la **MANCHE**

Arrondissement
de **SAINT-LÔ**

Canton
de **CARENTAN**

Ville
de **CARENTAN-
LES-MARAIS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37
Date de convocation : 20.09.2023
Numéro de délibération : DCM2023.064
Date de publication : 29.09.2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents : Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Vincent DUBOURG, Karine FUMICHON, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Geneviève GUIOC, Jean-Claude HAIZE, Marie-Agnès HEROUT, Laurence HOREL, Hervé HOUEL, Michel JEAN, Michel LAHOUGUE, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Sébastien LESNÉ, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT, Annie PENNEC, Maxime PERIER, Marc SCHELLES, Jeannick SOURDIN, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Gérard VOYDIE.

Etaient excusés : Amélie DAVID a donné procuration à Hervé HOUEL, Stéphanie DELAVIER a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Irène DUCHEMIN, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Maryse LE GOFF a donné procuration à Sébastien LESNÉ, Jean-Pierre LECESNE, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, André PERRAMANT a donné procuration à Hubert LHONNEUR, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Marion REMILLY a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Christian VANDROMME a donné procuration à Denis TARDIVEAU.

Etaient absents : Bernard DENIS, Caroline DUVAL, Mary-Jane LE DANOIS, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

CONSULTATION SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA RÉSERVE NATURELLE REGIONALE DES MARAIS :

Le groupe Ornithologique Normand, propriétaire de parcelles, a déposé auprès du Président de Région une demande d'extension de la réserve naturelle Régionale des Marais de la Taute.

Accusé de réception en préfecture
050-200085579-20230927-DCM2023-064-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Les parcelles concernées par cette extension (104.7 ha) sont situées sur la commune de Carentan-Les-Marais, plus précisément sur les communes historiques de Saint-Hilaire-Petitville et Montmartin-en-Graignes.

La note de synthèse a été jointe à la convocation et le dossier complet a été mis à disposition aux membres du Conseil Municipal.

Considérant que l'extension de la réserve aura pour effet d'interdire la fréquentation individuelle ;
Considérant que le Marais est déjà un lieu préservé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (2 Pour : Hervé HOUEL, Amélie DAVID par procuration / 3 Abstentions : Annie PENNEC, Jean-Claude COLOMBEL, Marie-Agnès HEROUT)

- Emet un avis défavorable sur le projet d'extension de la réserve naturelle Régionale des Marais de la Taute.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Carentan-les-Marais, le 27 septembre 2023.

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR



Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjointe
Maryse LE GOFF

Le secrétaire de séance,
Xavier GRAWITZ